



Doc. 16091
30 janvier 2025

Mettre fin à la discrimination des personnes âgées fondée sur l'âge

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 13.7.2, insérer le paragraphe suivant:

«à reconnaître que la majeure partie du travail de bénévolat est effectuée par des personnes âgées qui utilisent leur temps libre pour s'investir dans la société et dans leur famille, tandis que leur travail de bénévolat reste du travail et qu'il produit donc des effets positifs pour la collectivité.»

Déposé par:

ZÁBORSKÁ Anna, République slovaque, CE/AD
CHEPTONAR Andrian, République de Moldova, PPE/DC
DAVIDOVICI Natalia, République de Moldova, PPE/DC
GROZA Ion, République de Moldova, PPE/DC
ŠLESERS Ričards, Lettonie, NI

1. 2025 - Première partie de session

